

Protocole de rédaction

Revue *Études françaises*

SOUSSION D'ARTICLES ET DE DOSSIERS

Les **articles libres** doivent être envoyés à la revue par courriel. Ils doivent être accompagnés d'un résumé (de trois cents mots environ) en français et en anglais et d'une notice biobibliographique (de cinquante à soixante-quinze mots environ) qui précise le statut professionnel et les principales publications de l'auteur.

Les **propositions de dossiers** thématiques doivent être soumises au comité de rédaction au moins un an avant la date de leur parution prévue et contenir les éléments suivants :

- une description claire des objectifs, de la problématique et de l'originalité du dossier ;
- une liste des collaborateurs pressentis, avec un résumé détaillé et le titre (même provisoire) de chaque article ;
- une table des matières précisant l'ordre des articles.

Les dossiers comptent habituellement sept articles. On recommande que l'affiliation professionnelle des collaborateurs soit diversifiée. Il est à noter que tous les articles publiés par la revue doivent être inédits et qu'elle ne publie pas d'actes de colloque.

La longueur des articles est d'environ quinze pages : il est demandé aux auteurs, à titre indicatif, de viser un maximum de trente-cinq mille signes (espaces comprises). La revue ne publie que des articles écrits en français.

MISE EN FORME : CONSIGNES GÉNÉRALES

1. Le corps du texte doit être composé à double interligne et justifié.
2. Utiliser une seule police de caractère pour tout le texte.
3. Il n'y a pas d'alinéa dans le corps de texte qui suit une citation en retrait si le paragraphe n'est pas terminé.
4. Dans les autres cas, les paragraphes du corps de texte commencent par un alinéa de 1 cm. Ne pas utiliser la touche « espace » pour faire un alinéa ; utiliser plutôt la fonction « retrait première ligne » du traitement de texte.
5. Pour l'ensemble du document, sélectionner « Français » dans le traitement de texte comme langue de correction.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Les notes sont numérotées de façon continue à l'intérieur du document.
2. L'appel de note suit immédiatement, avant les guillemets et avant toute ponctuation, la citation ou le mot auquel il se rapporte.

3. Le texte des notes est composé à simple interligne et justifié. Le texte de chaque note commence par un alinéa de 1 cm (en utilisant la fonction « retrait première ligne » du traitement de texte).

CITATIONS

1. Les citations courtes, de quatre lignes ou moins, sont intégrées au texte « entre guillemets ».
2. Toute intervention dans une citation (ajout, modification, etc.) doit être indiquée entre crochets droits ; s'il y a coupure d'un mot ou d'un passage dans une citation, l'indiquer par des points de suspension entre crochets droits [...].
3. Les citations longues, de cinq lignes et plus, doivent être présentées en retrait, sans guillemets et composées à simple interligne dans un corps inférieur.
4. Lorsque l'italique est utilisé pour marquer une insistance à l'intérieur d'une citation, toujours indiquer que c'est l'auteur de la citation qui souligne lorsque celui-ci souligne. (L'absence de cette mention permet au lecteur de comprendre que c'est l'auteur cité qui souligne.)
5. Les citations en langue étrangère doivent être mises en italique dans le texte et traduites en français en note.

RÉFÉRENCES

1. Mettre en italique le titre des livres, des revues et des journaux, mais en romain « entre guillemets » les titres d'articles, de poèmes, de nouvelles ou de chapitres de livres.
2. La première fois que l'on cite un texte, on doit en donner la référence complète en note :

Pour un livre :

Prénom Nom de l'auteur, *Titre du livre*, trad. de Prénom Nom (s'il y a lieu), lieu d'édition, éditeur, « Titre de la collection », année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page citée.

Pour un livre appartenant à une série :

Prénom Nom de l'auteur, *Titre du livre*, dans *Titre de la série*, publié par [lors de la première occurrence puis en abrégé p.p.] Prénom Nom, lieu d'édition, éditeur, « Titre de la collection », volume ou tome, année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page citée.

Pour un livre appartenant à une série avec plusieurs éditeurs :

Prénom Nom de l'auteur, *Titre du livre*, publié par [lors de la première occurrence puis en abrégé p.p.] Prénom Nom (éditeur de cette œuvre), dans *Titre de la série*, sous la dir. de Prénom Nom (directeur de l'ensemble de la publication), lieu d'édition, éditeur, « Titre de la collection », volume ou tome, année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page citée.

Pour un article de périodique :

Prénom Nom de l'auteur, « Titre de l'article », *Titre de la revue ou du journal*, volume ou tome, numéro ou fascicule (titre de ce numéro ou de ce fascicule s'il y a lieu, dir. Prénom Nom s'il y a lieu), date de publication (mois ou saison, lorsqu'il y a lieu, année), page citée.

Pour un chapitre dans un ouvrage collectif :

Nom Prénom de l'auteur, « Titre du chapitre », dans Prénom Nom du responsable du collectif (dir.), *Titre de l'ouvrage*, lieu d'édition, éditeur, « Titre de la collection », volume ou tome, année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page citée.

Exemples :

- Hubert Reeves, *Patience dans l'azur. L'évolution cosmique*, Paris, Seuil, « Points sciences », 1988 [1981], p. 44-45.
- Renée Balibar, *Histoire de la littérature française*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? » n° 2601, 1991, 128 p.
- Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, « Points », 1992 [1982], 583 p.
- Charles Baudelaire, *Les Fleurs du mal* [1857], dans *Œuvres complètes*, publié par Claude Pichois, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, 1975, p. 1-145.
- Christine de Pizan, *Le livre des fais et meurs du sage roy Charles V*, p.p. Suzanne Solente, Paris, Honoré Champion, t. I, 1936, p. 57.
- Honoré de Balzac, *Les paysans*, p.p. Thierry Bodin, dans *La comédie humaine*, sous la dir. de Pierre-Georges Castex, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. IX, 1978, p. 49-347.
- Almuth Grésillon (dir.), *De la genèse du texte littéraire*, Tusson, du Lérot, 1988, 198 p.
- Louis Hay (dir.), *Essais de critique génétique*, Paris, Flammarion, « Textes et manuscrits », 1989, 236 p.
- Roland Barthes, « Réflexions sur un manuel », dans Serge Doubrovski et Tzvetan Todorov (dir.), *L'Enseignement de la littérature*, Paris, Plon, 1971, p. 170-177.
- Robert Escarpit, « Histoire de l'histoire de la littérature », dans Raymond Queneau (dir.), *Histoire des littératures*, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », t. III, 1978 [1958], p. 1747-1813.
- Fernand Dumont, « La sociologie comme critique de la littérature », *Recherches sociographiques*, vol. V, n°s 1-2, janvier-août 1964, p. 232.
- Claire Asselin et Anne McLaughlin, « Patois ou français : la langue de la Nouvelle-France au XVII^e siècle », *Langage et société*, n° 17, septembre 1981, p. 3-57.
- Patrick Berthier, « Balzac et l'employé aux trognons de pomme », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 72, fasc. 3, 1994, p. 575-578.
- Marie-Thérèse Lorcin, « Christine de Pizan analyste de la société », dans Margarete Zimmerman et Dina de Rentiis (dir.), *The City of Scholars. New Approaches on Christine de Pizan*, Berlin / New York, Walter de Gruyter, 1994, p. 201.
- Fabien Gris, « Littérature contemporaine et scénario : les dynamiques intersémiotiques d'une forme projective », *La Licorne*, n° 116 (« Cinéma, littérature : projection », dir. Marie Martin), 2015, p. 90.

« L'espace de la fiction. Christine Montalbetti répond aux questions de Philippe Brand », *Revue critique de fiction française contemporaine*, n° 4 (« Les fictions de soi », dir. Barbara Havercroft et Michael Sheringham), 2012, p. 137-148.

3. Lorsqu'on cite un texte pour la deuxième (ou troisième ou quatrième...) fois :

- On remet au long le Prénom Nom de l'auteur, *op. cit.*, suivi de la pagination quand il s'agit d'une monographie, et *loc. cit.* suivi de la pagination quand il s'agit d'un article de revue ou d'un chapitre d'ouvrage collectif, cela lorsque le texte cité n'est pas le même que celui de la note qui précède.

- On emploie le *ibid.* (ou *Ibid.* avec la majuscule en début de note ou en tête de phrase) lorsque le texte cité et la page sont identiques à ceux de la note qui précède.

- On emploie le *ibid.* (ou *Ibid.* avec la majuscule en début de note ou en tête de phrase), suivi du numéro de la page, lorsque le texte cité est le même que celui de la note qui précède mais que le numéro de la page est différent. (De même, on ne redonnera le numéro d'un volume ou d'un tome que si celui-ci est différent de celui qui est cité dans la note qui précède.)

- Si on a déjà cité deux monographies d'un même auteur, on répétera le titre de la monographie avant *op. cit.* ; si on a déjà cité deux articles de revue ou chapitres d'ouvrage collectif d'un même auteur, on répétera le titre de l'article de revue ou du chapitre d'ouvrage collectif avant *loc. cit.*, afin de lever l'incertitude.

4. Lorsque plusieurs renvois sont faits à un même texte, on emploie, après avoir donné la référence complète une première fois, la formule suivante : « Désormais abrégé XY virgule suivi du numéro de la page ». Le choix du sigle reprend habituellement la première lettre de chacun des mots qui composent le titre.

Exemple :

Jacques Brault, *Chemin faisant*, Montréal, Boréal, « Papiers collés », 1994 [1975], p. 158. Désormais abrégé CF, suivi du numéro de la page.

On écrira ensuite (CF, 159) si on cite la page 159 du texte *Chemin faisant* de Jacques Brault. Le sigle et le numéro de page entre parenthèses seront ajoutés dans le corps du texte, à la suite de la citation en remplacement de l'appel de note. On utilisera la même abréviation lorsque l'on citera le texte de *Chemin faisant* dans une note de bas de page.

5. Lorsqu'on cite un article ou un document disponible en ligne, on l'identifiera de préférence par son DOI [Digital Object Identifier], précédé de la mention « disponible en ligne », lorsque ce numéro, unique et permanent, existe :

« Disponible en ligne, doi : 10.7202/1042863ar ».

En l'absence de cette identification, on donnera l'URL [Uniform Resource Locator] de l'article ou du document, précédée de la mention « disponible en ligne : », suivie entre parenthèses de la plus récente date de consultation [cette information n'est plus utile avec le DOI] :

« Disponible en ligne : <https://www.erudit.org/fr/revues/etudfr/2018-v54-n1-etudfr03363/1042863ar/> (page consultée le 17 juin 2019) ».

L'URL désigne un lieu (de stockage), le DOI est un nom (de document). Celui-ci offre une référence informatiquement beaucoup plus stable, typographiquement beaucoup plus courte et beaucoup plus gracieuse que celui-là. Les deux liens, <https://doi.org/10.7202/1042863ar> et

<https://www.erudit.org/fr/revues/etudfr/2018-v54-n1-etudfr03363/1042863ar/> renvoient au même texte, à la « Présentation » du vol. 54, n° 1, hiver 2018, p. 5-12, de la revue *Études françaises*, numéro intitulé « Écritures de la contestation. La littérature des années 1968 ».

TYPOGRAPHIE

1. Ne faire aucune coupure de mot en fin de ligne : ne pas utiliser la fonction « césure » (ni manuelle ni automatique) ni le trait d'union.
2. Ne jamais taper de double espace dans le texte. Toutes les espaces sont simples en typographie française.
3. Employer les espaces insécables dans les cas suivants :
 - avant les deux points, le point-virgule, le point d'exclamation, le point d'interrogation
 - après le « guillemet français ouvrant
 - avant le guillemet français fermant ».
4. Utiliser les guillemets français (« les chevrons ») ; ne recourir aux « guillemets allemands » (guillemets de second rang, pas de guillemets anglais "...") que pour distinguer une citation dans une citation.
5. Toujours mettre les accents, même sur les majuscules (vérifier pour ce faire la langue du document), afin de ne pas désorienter le lecteur, comme dans :

LES ENFANTS LEGITIMES / LES ENFANTS LÉGITIMES / LES ENFANTS LÉGITIMÉS de Louis XIV
6. Dans les titres, seule la première lettre est une majuscule.
7. S'assurer de la ligature des Œ, Æ, œ et æ, qu'ils soient en minuscules ou en majuscules.
8. Mettre les exposants pour les nombres ordinaux : 1^{er}, 1^{re}, 2^e, 3^e (jamais 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}), XVII^e, XIX^e.
9. Les chiffres romains indiquant les siècles sont en petites capitales.
10. « On s'efforcera d'employer : *deuxième* quand l'énumération peut aller au-delà de deux ; *second* lorsqu'elle s'arrête à deux : le Second Empire, la II^e République, la seconde guerre médique, la deuxième guerre punique, et avec optimisme : la seconde guerre mondiale » (*Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, Paris, 2^e édition, 1975, p. 54).
11. Il convient, enfin, d'être attentif à la ponctuation : « Un abbé d'Asello, en Italie, fit inscrire sur la porte de [son] abbaye : *Porta, patens esto. Nulli claudaris honesto*. (Porte, reste ouverte. Ne sois fermée à aucun honnête homme.) Mais, par suite de l'ignorance du peintre, ce vers se trouva ponctué ainsi : *Porta, patens esto nulli. Claudaris honesto*. (Porte, ne reste ouverte pour personne. Sois fermée à l'honnête homme.) Cette inscription inconvenante fut signalée au pape, qui donna immédiatement l'abbaye d'Asello à un autre ecclésiastique. Celui-ci corrigea la faute, et ajouta le vers suivant : "*Uno pro puncto caruit Martinus Asello*". (Pour un seul point, Martin perdit Asello) » (Eugène Boutmy, *Dictionnaire des typographes*, C. Marpon et E. Flammarion, 1883, p. 115 ; et Charles Nodier avant Boutmy, « Les inconvénients d'une faute d'impression », *Bulletin du bibliophile*, III^e série, n° 2, mars-avril 1838, p. 55-56).